

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## RAPPORT MORAL DE L'UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

L'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires français, fondée à Lyon le 4 avril 1922, pour faire suite à l'Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires, se réunit pour la première fois en Congrès.

Il importe de jeter un coup d'œil sur le travail accompli par notre Union pendant ces 18 mois. Nous le ferons succinctement, ne voulant pas abuser de vos instants. Si cependant certains camarades trouvaient les explications données insuffisantes, nous engageons vivement les délégués à demander des éclaircissements complémentaires. Rien ne doit être laissé dans l'ombre.

### LA VIE DE L'UNION

Vous vous souvenez, camarades, des circonstances dans lesquelles j'ai dû assumer le Secrétariat de l'Union.

Notre excellent ami Danrez, malade, était dans l'impossibilité d'accepter le renouvellement de son mandat. Il fallut songer à le remplacer. Mais l'un après l'autre, tous les camarades présents se récusèrent. Après le refus de Tillou, le Congrès s'affirma à l'unanimité sur le nom de Paul Defougères. Mais quelques jours après, celui-ci se récusait à son tour. C'est alors que Danrez vint me solliciter et, après bien des hésitations, je me décidai à accepter la lourde responsabilité du Secrétariat de l'Union. Un mois après le Congrès, j'entrais en fonctions.

La situation n'était pas brillante. Le chômage sévissait encore d'une façon sérieuse et les effectifs cotisants de notre Union étaient bien réduits !

Peu à peu cependant, le travail revint et les organisations syndicales retrouvèrent quelque activité.

Dès le mois de Mai, une action fut engagée pour obtenir une augmentation sur certaine catégorie de pierres dite « petit brillantage ». Elle se heurta tout d'abord à un refus brutal des patrons

qui alléguaien la mauvaise marche du métier. Un mouvement paraissait impossible à cette époque, au sortir d'une crise de deux années, alors qu'il y avait encore du chômage et pour une revendication n'intéressant qu'un petit nombre d'ouvriers.

Nous dûmes nous borner à inciter nos camarades à ne plus accepter ce genre de travail aux prix en vigueur et nous eûmes la satisfaction de voir les patrons céder l'un après l'autre et le nouveau tarif appliqué partout.

La situation s'améliorant, une nouvelle revendication fut présentée en octobre. Nous demandions une augmentation de 30 %. Les patrons nous firent savoir qu'ils acceptaient 20 %. Nous avons la conviction que si, à ce moment, la totalité des ouvriers avait été groupée dans nos syndicats, il aurait été possible d'obtenir intégralement notre revendication.

Malheureusement, dans divers centres, il y avait, et il y a encore, trop de diamantaires en dehors de nos organisations. Les ayant pressentis, nous les avons sentis hésitants, irresolus. Se lancer dans un mouvement de grève dans de telles conditions eût pu être désastreux. Nos camarades le comprirent. Ils préférèrent transiger. Les discussions avec les patrons continuèrent et finalement une transaction intervint qui nous donna 20 % sur les pierres brillantées et 30 % sur les châtons, en raison de la faveur spéciale dont jouissait cette catégorie de pierres.

En février 1923, nous avons obtenu une nouvelle augmentation de 10 % qui entra en application le 1<sup>er</sup> Mars.

Le métier, cependant se relevait peu à peu de sa longue crise et le travail devenait plus abondant. Bientôt une nouvelle augmentation parut possible. En avril, après étude, nous présentions de nouvelles revendications comportant une certaine augmentation et un relèvement général des tarifs de base. Elles furent acceptées et entrèrent en application le 1<sup>er</sup> Mai.

L'augmentation était d'environ 12 % sur les salaires.

Ainsi se trouvait réparé l'accroc fait dans les tarifs par le rabais qui avait dû

être consenti en 1921 et les tarifs se trouvaient plus élevés qu'ils ne l'avaient jamais été.

Depuis, la situation du métier n'a pas permis d'autres revendications. Nous avons subi, en effet, pendant plusieurs mois, une période d'accalmie assez prononcée et si nous n'avons pas eu de chômage il y eut des périodes où diverses maisons se trouvèrent absolument dépourvues de certaines séries de pierres.

Depuis quelque temps le marché semble retrouver quelque activité. Souhaitons que les pronostics annonçant une reprise des affaires pour l'automne se réalisent et nous permettent d'obtenir de nouveaux avantages.

### LA PROPAGANDE

Selon le désir exprimé par le précédent Congrès, la propagande s'est surtout exercée dans les petits centres inorganisés du Jura et de l'Ain. Des résultats importants ont été acquis. A St-Claude et dans les villages environnans, nous sommes parvenus, par une propagande intense, à grouper de nombreux ouvriers. Dans l'Ain, nous avons pu réorganiser les sections de Nantua et St-Germain-de-Joux, qui depuis longtemps avaient complètement disparues.

Il reste encore du travail à faire. Dans certaines petites localités nous n'avons pas encore pu prendre pied. Les ouvriers mi-diamantaires, mi-cultivateurs restent indifférents ou réfractaires à l'organisation. Le gain que leur procure leur métier est considéré par eux, comme un salaire d'appoint.

Nous ne désespérons cependant pas de les convaincre un jour qu'ils ont les mêmes intérêts que les diamantaires des villes.

Nous espérons que le Congrès prochain nous permettra d'enregistrer de nouveaux résultats.

Saint-Claude est toujours amputé des deux fractions qui, pour des raisons de tendance ont cru devoir se séparer de nous, l'une pour constituer un syndicat unitaire, l'autre un syndicat chrétien (Foncine-le-Haut).

Nous voulons espérer que le moment est proche où les raisons qui ont causé cette séparation s'atténuent, et où il

sera possible à tous les ouvriers diamantaires de se grouper à nouveau dans un même syndicat.

#### NOS EFFECTIFS

Nos effectifs, malgré la reprise du travail restent hélas bien réduits! C'est que nombreux sont les camarades qui, ayant trouvé d'autres occupations, se soucient peu de reprendre un métier sujet à des crises aussi redoutables que celle que nous venons de subir!

Nous devons enregistrer l'existence d'un nouveau syndicat qui adhère à l'Union Nationale depuis sa fondation.

C'est celui qu'ont formé nos camarades de Lyon qui autrefois constituaient une section du syndicat de St-Claude et qui s'en sont séparés pour reprendre leur autonomie vis-à-vis des deux C. G. T.

Voici quels sont les effectifs de nos syndicats basés sur le chiffre des cotisants pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1923 :

Saint-Claude .....	575	membres
Paris .....	200	—
Gex .....	21	—
Felletin .....	11	—
Taninges .....	19	—
Lyon .....	20	—
Thoiry .....	44	—
Nemours .....	32	—
Divonne .....	16	—

Soit un total de ... 938 membres.

Malgré ce chiffre peu élevé ce total constitue une augmentation sensible sur les effectifs de notre Union au dernier Congrès dont le total était de 798 membres.

Sans souhaiter que les diamantaires redeviennent aussi nombreux que par le passé, ce qui n'est pas du tout désirable étant donné l'état actuel du monde, espérons que le métier marchera assez bien pour permettre à nos effectifs de grossir quelque peu et à quelques centres où les diamantaires ne sont plus qu'une poignée de retrouver quelque activité.

#### LE BULLETIN

Le Bulletin a paru régulièrement, quelquefois avec un peu de retard. Ce retard n'est pas entièrement imputable au Secrétariat qui n'est pas toujours renseigné suffisamment et en temps utile sur la vie des centres. Quelques-uns de ces centres restent même parfois très longtemps sans répondre aux lettres qui leur sont adressées.

Si nous voulons que notre journal paraisse régulièrement, et reflète fidèlement la vie de nos centres, il est indispensable que les secrétaires s'acquittent ponctuellement de leur travail et adressent leur copie en temps utile.

Nous voudrions voir aussi plus de camarades s'intéresser au Bulletin et y exposer leurs idées, soit sur notre métier, soit sur des sujets d'ordre général, capables d'élever le niveau moral des ouvriers, de les instruire, de les intéres-

ser à l'effort tenté pour créer une société meilleure et plus juste. .

Ce n'est qu'avec la collaboration de tous ceux qui peuvent — et beaucoup pourraient qui ne le font pas — que nous rendrons notre journal vivant et intéressant.

#### LE RAYON DE SOLEIL

Depuis longtemps avait été jetée dans les milieux diamantaires français, l'idée de fonder une œuvre de secours en faveur de nos camarades tuberculeux, à l'instar des diamantaires belges et hollandais.

Il appartenait à notre Union Nationale de tenter de la réaliser.

Tous nos camarades sont au courant de ce qui a été fait dans cet ordre d'idées. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet, d'autant plus qu'au cours de ce Congrès, il fera l'objet d'une longue discussion.

Souhaitons que de ces assises sorte une œuvre forte et vivante, qui soit en mesure de réaliser l'idéal de solidarité qui l'inspira !

#### LES CHARGES DE L'UNION

Conformément aux décisions du Congrès de Lyon, l'Union participe pour moitié dans les frais de traitement du Permanent, de propagande et de bureau.

L'Alliance Universelle continue jusqu'à présent à supporter l'autre moitié des frais et à payer intégralement le Bulletin.

Le budget de l'Union avait été établi au dernier Congrès, en prévision du moment où l'Union devrait subvenir entièrement à tous les frais de la propagande en France, et pour lui procurer des ressources suffisantes vous aviez élevé le taux de la cotisation à 1 fr. 60. C'est ce qui explique l'augmentation assez importante de l'avoir de l'Union qui est passé de 35.468 fr. 60 au 31 mars 1922 à 41.552 fr. 50 au 30 juin 1923.

Le moment n'est sans doute pas éloigné où la totalité des charges incombera à notre organisation et où sera justifiée la prévoyance dont vous avez fait preuve en lui donnant des ressources suffisantes.

\*\*

Et maintenant, il appartient aux camarades de juger l'œuvre accomplie, de formuler leurs appréciations ou leurs critiques sur le passé et, d'apporter leurs suggestions pour permettre au Secrétariat de l'Union d'œuvrer utilement dans l'avenir.

Le Secrétaire général,  
E. PONARD.

### UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

#### Rapport du Comité Administratif

Le Comité administratif de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires

Français, a décidé de convoquer un Congrès des organisations appartenant à l'Union pour élaborer les statuts et règlements du *Rayon de Soleil* et pour traiter toutes autres questions qu'il plaira aux syndicats de voir figurer à l'ordre du jour.

Nous invitons tous les syndicats adhérents à étudier consciencieusement les questions portées à l'ordre du jour et à mandater des délégués sérieux, au courant des questions à traiter et pouvant apporter un concours utile à l'œuvre complexe que le Congrès va s'efforcer de mener à bien.

#### Le Congrès National

Le Congrès se tiendra à Gex les samedi 13 et dimanche 14 octobre prochain.

L'heure de l'ouverture et la salle seront indiqués ultérieurement à tous les syndicats.

Les noms de tous les délégués devront être envoyés au Secrétaire de l'Union Nationale à St-Claude.

Les frais des délégués sont jusqu'à présent supportés par les diverses organisations au prorata du nombre de leurs membres. Chaque syndicat a la faculté d'envoyer un nombre de délégués supérieur, mais à ses propres frais.

Les votes auront lieu conformément à l'article 30 des statuts :

- 1<sup>o</sup> mandat pour les organisations de 5 à 100 membres ;
- 2<sup>o</sup> mandats pour les organisations de 101 à 300 membres ;
- 3<sup>o</sup> mandats pour les organisations de 301 à 500 membres ;
- 4<sup>o</sup> mandats pour les organisations de 501 à 800 membres.

#### Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Rapport moral et financier de l'U. N. S. O. D. F. ;
- 2<sup>o</sup> Organisation du *Rayon de Soleil* ;
- 3<sup>o</sup> Révision des statuts de l'U. N. S. O. D. F. ;
- 4<sup>o</sup> Examen du cas des centres possédant plusieurs syndicats diamantaires ;
- 5<sup>o</sup> Fonctionnement du journal *l'Ouvrier Diamantaire* ;
- 6<sup>o</sup> Questions diverses.

#### Organisation du « Rayon de Soleil »

Cette question, la plus importante à traiter à notre Congrès fera l'objet d'un rapport spécial que tous les syndicats recevront en même temps que l'avant projet des statuts et du règlement intérieur établis par le Comité administratif.

#### Revision

#### des statuts de l'U. N. S. O. D. F.

- 1<sup>o</sup> Modification de certains articles rendue nécessaire par la création du *Rayon de Soleil*. Des précisions seront données à ce sujet dans le rapport sur le *Rayon de Soleil*.

2<sup>o</sup> Rien dans les statuts ne dit pour combien de temps est élu le Secrétaire général. Sur la demande de ce dernier, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de préciser ce point.

En conséquence à l'article 22 qui dit simplement : « Le Secrétaire général sera désigné par le Conseil général », le Comité propose de substituer l'article suivant :

*Le Secrétaire général de l'Union est désigné soit par le Conseil général, soit par voie de référendum et renouvelable tous les..... (nombre de mois ou d'années à fixer par le Congrès). Il est (ou il n'est pas) rééligible.*

- 3<sup>o</sup> Sur la proposition de Paris, le Comité est d'avis de réviser le paragraphe 2 de l'article 33 des statuts ainsi conçu :

« Les frais de délégation au Conseil général seront répartis entre toutes les organisations adhérentes au prorata du nombre de leurs membres ». Il propose de le transformer ainsi :

*Les frais de délégation seront supportés pour moitié par l'Union Nationale et pour moitié par les Syndicats, au prorata du nombre de leurs membres.*

En faisant cette proposition Paris s'inspire du fait que pour plusieurs syndicats, les frais de délégation au Congrès sont une lourde charge. De même pour les gros syndicats ceux-ci payant les frais proportionnellement au nombre de leurs membres, la part de dépenses qui leur incombent est plus forte que la dépense occasionnée par leurs délégués. En modifiant l'article ainsi qu'il est proposé cela dégrèverait les syndicats tout en ne créant pas une charge trop lourde pour la Caisse de l'Union.

#### *Examen des centres possédant plusieurs Syndicats diamantaires*

Paris est désireux que le Congrès essaie de trouver une solution à la scission san-claudienne où existent trois syndicats diamantaires.

Déférant au désir de Paris, le Comité porte la question à l'ordre du jour, mais tout en déplorant cette scission, il déclare qu'il ne croit pas actuellement possible la réunion de ces divers syndicats.

#### *Fonctionnement du Journal*

Proposition de Paris : Nous pensons que notre journal purement corporatif doit être consacré exclusivement à la corporation et serions désireux de voir supprimer la rubrique « Bijouterie » laquelle n'est ouverte qu'à une tendance, au profit d'une rubrique *Rayon de Soleil*.

Le Comité administratif de l'Union se bornera à porter la question posée par Paris devant le Congrès et à rappeler dans quelles conditions l'octroi de cette tribune avait été consenti à la Fédération de la Bijouterie-Horlogerie-Orfèvrerie de Lyon.

Tous nos camarades se souviennent que l'adhésion du bureau de la Fédération de la Bijouterie, à la Confédération Générale Unitaire provoqua une scission dans la Fédération et que les éléments qui s'en détachèrent constituèrent à Lyon une nouvelle Fédération qui demeurait attachée à la C. G. T. Lafayette.

La Fédération Unitaire ne crut pas devoir faire droit à la demande que lui adressa la Fédération nouvelle de partager l'encaisse au prorata du nombre des adhérents et garda la totalité de l'encaisse.

Sans ressource, n'ayant pas le moyen de faire paraître un journal, c'est alors que la Fédération de Lyon demanda aux diamantaires de laisser place dans leur journal pour une chronique de la Bijouterie.

Ce faisant, le Comité administratif n'a pas crû se départir de son impartialité. Il a pensé au contraire que c'était rétablir l'équilibre en donnant à la tendance condamnée au silence pour les raisons pécuniaires exposées plus haut, la possibilité de faire entendre sa voix.

Constatons que jamais les articles parus dans cette chronique ne furent des articles de polémique attaquant la fraction adverse, mais toujours des articles d'intérêt général, ou préconisant le groupement des ouvriers.

Ajoutons que l'Alliance Universelle, qui assume les frais du journal, consultée sur cette question à plusieurs reprises, répondit qu'elle acceptait la continuation de cette tribune. La dernière de ces consultations date du 9 Mai 1923.

Et maintenant, il appartient aux Syndicats de dire ce qu'ils pensent de cette question et de mandater leurs délégués à cet effet.

\*\*\*

Voilà résumées les quelques explications que le Comité croit utile de donner à tous les syndicats.

Nous invitons ceux-ci à faire toute diligence pour discuter l'ordre du jour, pour désigner et nous faire connaître le nom de leurs délégués.

Par mandat du Comité :

*Le Secrétaire, E. PONARD.*

### **Société de Secours-Mutuels "LE RAYON DE SOLEIL"**

#### **PROJET DE STATUTS**

##### **CHAPITRE PREMIER**

###### **FORMATION ET BUT**

Article Premier.— Une Société de Secours Mutuels est établie à Saint-Claude sous le nom de *Le Rayon de Soleil*.

Son siège est fixé à St-Claude, canton et arrondissement dudit, département du Jura. Il peut être transporté dans toute autre localité par décision de l'Assemblée générale.

Les adhérents se recrutent parmi les ouvriers diamantaires de France.

Cette Société a pour but de secourir ses membres participants atteints de tuberculose, soit par la fourniture des soins médicaux et pharmaceutiques, soit par le paiement d'une indemnité pécuniaire ou la prise en charge de tout ou partie des frais d'hospitalisation dans les Etablissements où le séjour pourrait contribuer à l'amélioration ou au rétablissement de leur santé.

##### **CHAPITRE II**

#### **COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CONDITIONS D'ADMISSION**

Art. 2. — La Société se compose de membres honoraires et de membres participants. Les membres honoraires sont ceux qui par leurs souscriptions contribuent à la prospérité de la Société sans participer à ses avantages. Il ne sont soumis à aucune condition d'âge, de domicile ou de profession.

Les membres participants sont ceux qui ont droit à tous les avantages de la Société en échange du paiement régulier de leurs cotisations.

Art. 3.— Les membres honoraires et participants sont admis par le Conseil d'Administration à la majorité des voix ; la décision est définitive après ratification de l'Assemblée générale.

Art. 4. — Pour être admis membre participant, le candidat doit être ouvrier diamantaire syndiqué dans l'un des groupements de métier existant sur le territoire.

Les intéressés adhérents à la Société lors de sa constitution seront admis collectivement au vu d'une liste fournie par les organisations syndicales.

Passé la période de création chaque postulant devra signer une demande d'admission.

Les jeunes gens appelés sous les drapeaux sont placés du fait de leur départ aux armées dans une situation suspensive. Ils ne paient pendant ce temps aucune cotisation, n'ont droit à aucun secours, mais reprennent ce droit dès leur rentrée dans le métier et sans avoir à refaire le stage de 12 mois prévus pour les nouveaux adhérents.

### **CHAPITRE III ADMINISTRATION**

Art. 5. — La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers.

Art. 6. — L'Administration de la Société ne peut être confiée qu'à des français majeurs de l'un ou de l'autre sexe, non déchus de leurs droits civils et civiques (Loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, art. 3).

Art. 7. — Tous les membres du Conseil d'Administration sont élus en Assemblée générale, le vote a lieu au bulletin secret ; ils sont rééligibles.

Au premier tour, l'élection a lieu à la majorité absolue, au deuxième tour à la majorité relative.

Après chaque élection le Conseil forme son bureau par la désignation de :

Un Président ; Un Secrétaire ; Un Secrétaire-Adjoint ; Un Trésorier ; Un Trésorier-adjoint.

Art. 8. — Le contrôle de toutes les opérations financières de la Société est exercé par une Commission de trois membres élus en Assemblée générale dans les mêmes conditions que les Administrateurs.

Art. 9. — Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président, la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par la majorité des membres du Conseil.

Il ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres assistent à la réunion.

Art. 10. — La Société se réunit en Assemblée générale ordinaire une fois par an au jour et heure fixés par le Conseil. En outre, le Président peut toujours convoquer une assemblée dans les cas graves ou urgents.

La convocation est obligatoire quand elle est demandée par la majorité des membres du Conseil, le tiers des sociétaires ou la Commission de Contrôle.

Art. 11. — L'Assemblée générale ordinaire doit être composée du quart au moins des inscrits à la Société. Si elle ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée se réunit de plein droit huit jours après et délibère valablement quel que soit le nombre de ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Art. 12. — L'Assemblée générale qui délibère sur la modification des statuts, achat ou vente d'immeubles, dissolution, est composée conformément aux articles 11 et 20 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1898.

Toute discussion étrangère au but de la Société est interdite dans les réunions du Conseil et dans les Assemblées.

Il sera tenu par le Secrétaire, un registre des procès-verbaux, tant des délibérations du Conseil d'Administration que des délibérations en Assemblée Générale.

## CHAPITRE IV

## ORGANISATION FINANCIÈRE

Art. 13. — Le fonds social se compose :  
 1<sup>o</sup> Des cotisations ;  
 2<sup>o</sup> Des fonds placés et des intérêts ;  
 3<sup>o</sup> Des dons, legs, subventions et produits des fêtes qui pourraient être donnés en faveur de la Société ;  
 4<sup>o</sup> Des sommes produites par la vente ou l'épuration des déchets d'ateliers de diamantaires, ceci étant déterminé par un règlement annexe.

## CHAPITRE V

OBLIGATIONS  
ENVERS LA SOCIÉTÉ

Art. 14. — Les sociétaires s'engagent au paiement d'une cotisation (hebdomadaire ou mensuelle) de X... qui sera adressée au Trésorier de la Société, par le collecteur de Section.

## CHAPITRE VI

OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
A L'ÉGARD DE SES MEMBRES

Art. 15. — Chaque année, l'Assemblée générale ordinaire fixe les secours à allouer aux ayants-droit pour la période annuelle qui suit. Lorsqu'un sociétaire aura pour cause de maladie interrompu son travail et sera, par un certificat médical, reconnu comme devant être dirigé sur un préventorium ou soigné dans un sanatorium, la Société interviendra pour un secours temporaire primitivement fixé à X... fr. par jour, pour la période qui précédera l'entrée du malade dans l'un des établissements sus-désignés.

A partir du jour où l'entrée du malade dans lesdits établissements, le premier secours d'attente cesse, pour faire place à une indemnité journalière de X... fr., qui sera versée mensuellement à la personne de la famille du malade désignée par celui-ci au moment de la délivrance de la feuille de secours.

La période des secours est, pour le début, fixée à 180 jours consécutifs ou non, dans une période de 12 mois.

Art. 16. — Le sociétaire ne peut avoir droit au secours que s'il est à jour de ses cotisations et qu'il soit adhérent à la Société depuis au moins douze mois.

Art. 17. — N'ont pas droit aux secours de la Société, les sociétaires en retard de trois mois dans le paiement de leurs cotisations.

Pour ceux-ci, le droit aux secours ne deviendra effectif qu'au bout de deux mois après leur mise à jour.

## CHAPITRE VII

## RADIATION — EXCLUSION

Art. 18. — Tout ouvrier diamantaire qui cesse pour un motif quelconque d'appartenir à l'un des syndicats de sa profession, perd de ce fait, la qualité de membre de la Société et n'a rien à revendiquer pour l'actif social.

## CHAPITRE VIII

MODIFICATION AUX STATUTS  
DISSOLUTION — LIQUIDATION

Art. 19. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou sur celle du tiers au moins des membres de la Société. Dans ce cas, elle doit être signifiée au Conseil un mois avant l'Assemblée où elle viendra en discussion.

Art. 20. — La Société ne pourra se dissoudre que dans le cas où, réduite à 100 membres, les deux tiers en feront la demande.

En cas de dissolution, la liquidation s'opérera conformément aux prescriptions de l'article 31 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1898.

## CAMARADES.

Ce projet de statuts, tel qu'il vous est présenté, satisfait aux exigences imposées par les lois aux Sociétés de secours-mutuels approuvées.

Néanmoins, pour le début, le Comité Administratif de l'Union est d'avis de constituer une Société libre qu'il sera loisible de faire approuver dans l'avenir, dans le cas où nous voudrions nous mettre en mesure de bénéficier des subventions possibles de l'Etat.

\*\*

Certains auraient sans doute souhaiter une adaptation plus étroite des statuts du *Rayon de Soleil* et des statuts de l'Union Nationale.

On aurait pu prévoir, par exemple, que le *Rayon de Soleil* était constitué par les organisations adhérentes à l'Union Nationale des diamantaires.

On aurait pu alors, pour simplifier les choses, nommer les mêmes administrateurs, les mêmes contrôleurs pour les deux organisations — soit que les statuts prévoient cette disposition, soit que dans la pratique on agisse ainsi.

Nous n'avons pu le faire parce que le Syndicat Unitaire de St-Claude, qui n'appartient pas à l'Union Nationale, nous a adressé une demande d'adhésion au *Rayon de Soleil*. Le Comité de l'Union Nationale, après en avoir délibéré, a répondu favorablement à la demande de ces camarades, et deux délégués de leur organisation ont participé à l'élaboration de ce projet de statuts.

Il appartient évidemment au Congrès de se prononcer en définitive sur cette demande d'adhésion. Nous avons le ferme espoir que la décision du Comité sera ratifiée à l'unanimité, et peut-être cette collaboration dans la solidarité, marquera-t-elle le premier pas vers un retour possible à l'unité.

\*\*

Les ressources dont nous allons disposer sont modestes. La cotisation peu élevée ne produira pas de grosses sommes, et c'est là notre seule ressource permanente. En dehors de cela, nous ignorons totalement le bénéfice que pourra nous donner l'épuration de la poudre noire. Si nous nous en rapportons aux sommes importantes qu'elle a donné à Anvers et à Amsterdam, il est permis d'avoir bon espoir. Mais il est prudent de ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

En regard de ces faibles ressources, nous allons avoir des charges importantes, si nous voulons secourir efficacement nos malades.

Le prix d'une journée dans un sanatorium varie tellement d'un établissement à l'autre, qu'il est impossible de donner un chiffre.

Mais je ne crois pas que *dans les cas les plus favorables* ce prix soit inférieur à 12 fr. et il atteint parfois un chiffre beaucoup plus élevé. Il faut donc commencer par former une caisse.

Des renseignements ont été demandés de divers côtés et peut-être au moment du Congrès nous sera-t-il possible de donner des indications plus précises.

Devant cette situation, le Comité croit qu'il est absolument indispensable de prévoir un délai assez long avant que l'œuvre commence à fonctionner. Il demande au Congrès de décider que le Rayon de Soleil ne commencera à distribuer des secours *qu'un an après sa fondation*.

Dans cet intervalle, nous pourrons établir un budget approximatif. Nous saurons ce que nous rapportera la poudre noire. Nous connaîtrons à peu près nos ressources. Et pour pouvoir établir quel pourra être le montant des secours alloués, il faudra que nous connaissions approximativement, tout au moins, le nombre des camarades qui seront appelés à en bénéficier immédiatement à l'expiration de la période transitoire.

\*\*

Les statuts prévoient 180 jours de secours, consécutifs ou non, dans une période de 12 mois. Il est bien entendu que si nos possibilités le permettent, nous ferons mieux, et que ce chiffre sera élevé.

Nous avons cru bon de dire « 180 jours consécutifs ou non dans une période de 12 mois », car dans la tuberculose le malade passe souvent par des alternatives bonnes ou mauvaises.

Il est possible qu'un malade après quelque temps d'hospitalisation, aille mieux, puisse quitter le sanatorium et même reprendre son travail, et soit victime d'une rechute. Ce sont choses fréquentes dans cette maladie. Il serait injuste alors, de refuser de secourir ce camarade.

Nous avons aussi prévu un secours d'attente pour la période qui s'écoule entre la demande d'admission et l'entrée d'un malade dans un sanatorium. Cela s'explique par le fait, que les sanatoriums en France sont en nombre si limité et sont tellement surchargés qu'il s'écoule parfois un temps assez long avant qu'il y ait une place disponible.

\*\*

Ces quelques explications données, il reste à examiner les statuts de l'Union Nationale et à apporter à certains articles les modifications rendues indispensables par la fondation du *Rayon de Soleil*:

Au paragraphe 3 de l'article 6 qui dit : l'adhésion à l'Alliance Universelle des Diamantaires est obligatoire, il faut ajouter : et au *Rayon de Soleil*.

A l'article 12 qui traite des cotisations à l'Union, il faut ajouter : Chaque Syndicat versera en outre une cotisation (hebdomadaire ou mensuelle) de X... par membre en sus de la cotisation à l'Union. Cette somme sera affectée au *Rayon de Soleil*.

\* \*

Et maintenant il faut que chaque syndicat, que chaque syndiqué, étudie attentivement ce projet de statuts et formule les observations qu'il croira de nature à améliorer ces statuts.

Il faut aussi que dans tous les centres on organise sérieusement la récolte de la poudre noire et des débris de tiges de cuivre.

Notre Congrès où assisteront les délégués de chaque organisation est une excellente occasion pour remettre aux délégués de St-Claude ce qui aura pu être recueilli dans chaque centre. N'ayez pas peur de nous surcharger !

Nous apprenons au dernier moment que le camarade Hubacher, Secrétaire de la Fédération Suisse des Métaux, acceptant l'invitation que nous lui avons faite, représentera à notre Congrès les diamantaires de Bienne.

Nous espérons aussi que les diamantaires de Genève seront également représentés.

*Pour le Comité Administratif,*

E. PONARD.

## ATTENTION

*Le Congrès de l'Union Nationale se tiendra à GEX les 13 et 14 Octobre prochain. Il s'ouvrira à 9 h. 30 du matin, salle du Cinéma François (Café de la Poste).*

*Pour permettre de retenir un nombre de chambres suffisant, les Syndicats devront faire connaître au plus tôt, au Secrétaire du Syndicat de Gex, le nombre de leurs délégués, le jour (et l'heure si possible) de leur arrivée à Gex.*

*Ecrire à l'adresse suivante :*

*Camarade Charles VOLERIN,  
Secrétaire du Syndicat Diamantaire  
à GEX (Ain).*

**CHÈQUE POSTAL :**

**E. PONARD, Diamantaire**

**8.147, DIJON**

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La *De Beers* qui, le 4 septembre était à 1.059, alors que la livre valait 80,44 a vu ses cours fléchir à mesure que baissait la livre et le 21, *De Beers* vaut 976, la livre 77.

Mais le brusque fléchissement de la livre qui tomba le 25 à 73,73, ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur la grande valeur diamantifère qui descendit à 930.

Le lendemain, nouveau recul de la livre à 72,75, mais légère progression de la *De Beers* qui revient à 935.

*Jagersfontein* a été moins éprouvé par la baisse des changes, sur l'annonce d'un dividende intérimaire de 3 shillings par action pour le semestre finissant le 30 septembre 1923, contre 2 shillings, 6 l'année dernière.

Le 26, elle vaut 240.

\* \*

Le marché, comme tout le faisait prévoir, a été plus animé que le mois précédent, et les affaires traitées ont été assez importantes.

On constate, en général une diminution de la demande pour le petit mélange. A Paris, la retraite a considérablement diminué.

La demande pour le brut persiste et les prix restent fermes comme roc.

Il est possible que les fêtes israélites qui se sont déroulées en Hollande, aient géné quelque peu les transactions et partout on espère que l'amélioration constatée ce mois va se poursuivre.

Mais se risquer à des pronostics dans les circonstances actuelles serait bien hasardeux.

Sur l'annonce que l'Allemagne cessait la résistance passive dans la Ruhr, nous avons assisté à une brusque reprise du franc.

Or, on peut se demander si cette reprise sera de longue durée. Il ne faut pas oublier que lorsque M. Poincaré a envoyé nos soldats dans la Ruhr, c'était, disait-il, pour essayer de se payer lui-même, puisque l'Allemagne déclarait être dans l'impossibilité de le faire. Aujourd'hui, l'Allemagne déclare être impuissante, en raison de l'effroyable crise qu'elle traverse, à continuer sa résistance dans la Ruhr. Qu'y a-t-il de changé ? Rien. La situation est encore aggravée, voilà tout.

Cela justifie-t-il une hausse du franc ? Cette hausse n'est-elle pas l'œuvre de la spéculation ? Ne verrons-nous pas dans quelques jours, lorsqu'on se sera aperçu que les montagnes de charbon, escomptées par M. Poincaré, sont toujours à venir, de nouvelles fluctuations dans un sens opposé ?

Et l'on sait combien ces fluctuations désordonnées sont préjudiciables à notre métier !

Pour que les affaires reprennent, il faut que la confiance renaisse, il faut que l'incertitude disparaîtse, il faut que les changes se stabilisent.

Ils ne pourront le faire que dans une atmosphère de paix. Or, partout autour de nous, ce ne sont que complications, menaces de guerre. En Italie, en Espagne, en France, ailleurs, des gouvernements assoiffés de gloire et de conquêtes, font, par leurs folles provocations ou leur intransigeance, planer sur le monde les plus redoutables dangers, tandis qu'en Allemagne, la situation désespérée, la misère où se débattent les classes laborieuses, peuvent susciter de redoutables émeutes.

De quoi demain sera-t-il fait ?

## A PROPOS DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES DIAMANTAIRES ET LAPIDAIRES

L'interprétation donnée dernièrement à la loi par les agents de perception de la taxe sur le chiffre d'affaires ayant donné lieu à des discussions et contestations diverses, les représentants des organisations intéressées se réunirent le 8 août à la Mairie de St-Claude et exposèrent à MM. Victor Bérard sénateur, et Maurice Jeantet député, leurs points de vue, conceptions et désirs de mise au point.

Les deux parlementaires promirent d'intervenir auprès de l'Administration des Finances et, grâce à eux, la situation apparaît aujourd'hui mieux et plus favorablement définie.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les travaux spéciaux de façon pour la France, aucun rappel ne sera effectué pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> Janvier 1923, dans les cas ayant entraîné contestation. L'Administration prétendit bien que l'impôt était dû sur le montant total de la facture de façonnage mais il est possible qu'après une enquête actuellement en cours, l'emploi des tarifs syndicaux fasse reconnaître la qualité de commissionnaire du plus grand nombre des diamantaires et lapidaires.

Relativement aux façons pour l'exportation, l'Administration suspendra toutes ses réclamations jusqu'au vote par la Chambre des Députés du nouvel article 72 de la loi des Finances que le Sénat a déjà adopté et qui exonère de la taxe tout travail fait à façon sur des marchandises importées brutes et réexportées façonnées à leurs propriétaires étrangers. Dans tous les cas, là encore, et avec certitude, aucun effet rétroactif antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Enfin cesse la rigueur des manifestations de l'Administration à l'égard des organisations ou maisons qu'elle avait tout d'abord voulu voir en défaut.

Les corporations diamantaires et lapidaires sont ainsi désormais délivrées du très gros souci qu'avait créé l'exigence d'agents fiscaux (de bonne foi sans aucun doute) mais chez lesquels l'interprétation de la loi avait pris un caractère particulièrement inquiétant pour la vitalité de nos industries.

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois.

Pourcentage sur cotisations :

Marius Saintoyant, Saint-Claude...	2 "
J. Petetin, Bourg.....	2 50
N. Saveret, Saint-Claude.....	2 45
Collecteur de l'Essard.....	6 65
MM. Pierre Defougères et Cretin Léon, pourcent. sur dops vendus.	24 "
Excédent d'écot, St-Claude.....	1 50
Paul Forestier, Longchaumois.....	1 50
Léon Ville, Saint-Claude.....	15 "
Paul Lançon, Saint-Claude.....	20 "
Total.....	75 60
Listes précédentes.....	119 50
Total à ce jour.....	195 10

Merci à tous ces généreux donateurs.

E. P.

## Dans les Centres

### FRANCE

**SAINT-CLAUDE.** — La situation est sensiblement meilleure que le mois dernier. Alors que dans le précédent bulletin, nous avions à mentionner la pénurie presque totale en mélè et en grosses pierres, nous pouvons constater aujourd'hui une certaine amélioration. Le travail commence à revenir en plus grande quantité. Souhaitons que cette amélioration continue.

— La maison Sigaar a quitté l'atelier Gentet, rue du Collège, pour l'atelier Roche, Boulevard de la République, et fut remplacé dans l'atelier Gentet par une partie des ouvriers de la maison Juhan-Saintoyant et Cie dont l'association vient d'être dissoute et dont les associés séparés, continuent à faire travailler pour leur propre compte.

— D'ores et déjà, nous convions tous les diamantaires à assister à la conférence que fera prochainement M. Laurent, Principal du Collège de St-Claude, sur le but et la nécessité des cours professionnels.

Cette conférence placée sous les auspices de la Bourse du Travail, sera sans nul doute très intéressante et tous les ouvriers soucieux de l'avenir de leur métier, se doivent d'y assister.

— Nous attirons l'attention de nos camarades sur les efforts que font nos voisins de Besançon et de St-Rambert-en-Bugey pour créer, eux aussi, leur Maison du Peuple.

L'exemple de St-Claude commence à porter ses fruits et il est nécessaire d'encourager ces camarades résolus à se libérer de la tutelle des municipalités bourgeoises. (Rappelons qu'à St-Rambert où existe un important syndicat de textile, le Maire, qui est aussi patron, refuse systématiquement d'accorder la salle, pour toute réunion de propagande syndicale). Aidons ces camarades !

Des cartes de participation à l'édition de la Maison du Peuple de Besançon sont en vente au prix de 5 fr. On peut s'en procurer à la Permanence.

Nous avons reçu aussi 100 billets de la loterie qu'organisent nos camarades d'Albi (Tarn) pour l'installation de leur Bourse du Travail.

Pour les uns comme pour les autres, nous espérons que la solidarité des diamantaires san-claudiens saura s'affirmer.

— De trop rares camarades nous ont fait jusqu'à présent, parvenir la poudre noire et les débris de tiges provenant de leurs ateliers et destinés au *Rayon de Soleil*. Allons, les retardataires, un peu de courage !

**Avis.** — La Coopérative « Les Moulins » demande de bons ouvriers.

S'adresser aux Arrivoirs.

**BOURG.** — La situation est normale. Rien à signaler dans ce petit centre.

**CHASSAL - MOLINGES.** — La situation est bonne. Tous les ouvriers sont à l'organisation.

**SAINT-PAUL-DE VARAX.** — Un journal de Lyon nous apprend la prochaine installation, dans cette localité — située à une faible distance de Bourg, sur la ligne de Lyon — d'une taillerie de diamants de 10 à 20 places.

Est-ce pour obtenir de la main-d'œuvre à meilleur marché que Messieurs les Patrons essaient ainsi l'industrie dans les campagnes ?

Ouvrons l'œil, camarades, et ne manquez pas de signaler à la Permanence toute tentative d'expansion dans des centres où jusqu'à présent l'industrie diamantaire n'existe pas. Elles ne peuvent avoir qu'un but : Profiter de l'absence d'industrie dans un pays pour faire travailler à bas prix.

Nous ne sommes pas disposés à laisser ainsi saboter nos tarifs et contre de telles pratiques, nous saurons réagir.

**LYON.** — La situation est normale. Le travail est abondant et aucun fait syndical n'est à signaler.

**THOIRY.** — Rien de changé sur la place où tout le monde est occupé. Notre camarade Paul Blanc, secrétaire, se remet peu à peu de sa longue maladie et nous espérons qu'il sera bientôt tout à fait rétabli.

**GEX.** — Rien d'anormal sur la place. Les camarades se sont prononcés à l'unanimité moins une voix pour la cotisation de 0 fr. 60 au *Rayon de Soleil*.

**DIVONNE.** — Tout le monde est occupé et aucun fait n'est à signaler dans l'organisation syndicale. Les camarades ont décidé de se rallier à la décision qui serait prise par le Congrès en ce qui concerne la cotisation au *Rayon de Soleil*.

**NEMOURS.** — Pas de nouvelles ce mois. Que se passe-t-il dans ce centre ?

**FELLETIN.** — Rien de particulier. Toujours beaucoup de travail, mais la qualité laisse à désirer.

**PARIS.** — Le travail est toujours abondant. On embauche partout. Quelques camarades ont obtenu en se déplaçant des augmentations de salaires assez sérieuses.

Notre Conseil Syndical a examiné la situation nationale et préparé les questions à porter au Congrès de Gex.

Il rappelle au Comité de l'U. N. S. O. D. F. que notre assemblée du 20 juin lui a demandé d'envisager la possibilité d'augmenter le traitement de notre camarade permanent et au besoin de porter la question au Congrès. La première réunion de la Commission paritaire aura lieu le 29 septembre.

Nous rappelons aux camarades d'autres centres venant travailler à Paris qu'ils doivent être munis d'un certificat du Syndicat qu'ils quittent, sans quoi la carte syndicale leur sera refusée.

G. B.

### BELGIQUE

La situation demeure bonne et il n'y a pas de chômage. Le brut est en général de mauvaise qualité, mais cela n'a aucune influence sur le salaire des ouvriers, attendu qu'en ce cas, le salaire minimum est garanti.

La « vie chère » qui en mars avait été fixée à 20 francs par semaine a été portée à 45 fr. à partir du 1<sup>er</sup> septembre, ce qui constitue donc une augmentation de 25 francs par semaine pour chaque ouvrier indistinctement et quel que soit son salaire de base.

Les pourparlers engagés avec les patrons continuent au sujet de la réduction de la semaine de travail que nous désirons voir ramenée à 40 heures à répartir sur 5 journées par semaine.

### HOLLANDE

Le nombre des chômeurs est toujours assez important à Amsterdam.

Le gouvernement hollandais intervient pour une certaine part dans la taille de certaines marchandises qui ne se fabriquaient plus à Amsterdam.

## À la Bourse d'Amsterdam

Il y a un peu plus d'animation pour certaines marchandises.

Du petit entier, convenant pour le sciage est facile à placer, non seulement en bonne qualité, mais aussi en qualités inférieures, même légèrement nuancées.

Les petits kops sont aussi assez faciles à vendre, non seulement au-dessus de 100/4, mais aussi en dessous. Les prix toutefois n'ont pas changé pour ainsi dire. Il y a de la demande pour du clivage, mais il y en a peu de vendable au marché. On porte encore le même intérêt aux pièces clivées. Il y a aussi une certaine tendance pour des bruts très ordinaires. La visite de quelques étrangers a engendré un peu plus de mouvement dans le commerce et dans l'industrie. La grande animation d'il y a quelque temps s'est néanmoins apaisée.

En taillé il se fait des affaires assez conséquentes. Les bonnes qualités ont la préférence. En général, les affaires vont comme la semaine précédente. (Amsterdam, 19 / 9 / 23).

(Journal du commerce diamantaire).

## BRUITS & NOUVELLES

**Le Diamant.** — D'après les chiffres contenus dans les statistiques officielles qui viennent d'être publiées, la production totale de l'Union Sud-Africaine, pendant le premier semestre de 1923, s'est élevée à 755.186 carats métriques d'une valeur de 2.316.509 livres, chiffre dépassant celui de l'année 1922 tout entière. Le montant vendu pendant la même période a été de 1.130.702 carats métriques d'une valeur de 3.314.821 livres, qui correspond à peu près au montant de l'année 1922 tout entière. Ces indications, particulièrement favorables, soulignent la vive reprise d'activité de l'industrie diamantaire dont nous avons souligné, à plusieurs reprises, les symptômes.

**Compagnie des diamants de l'Angola.** — D'après un câble reçu de l'ingénieur qui a accompagné sir Ernest Oppenheimer dans sa visite aux propriétés de la Compagnie dans l'Angola, les difficultés de main-d'œuvre seraient maintenant surmontées grâce à un accord avec les autorités portugaises.

**De Beers.** — Cette Compagnie a intenté une action contre l'administration Sud-Africaine pour le remboursement de 5.749 livres à titres de remboursement d'impôt.

**New-Jagersfontein.** — Le coupon, déjà annoncé, de 3 shillings, sera payable le 4 octobre, à raison de 2 sh. 7 d. 44 net, pour les porteurs résidant en France.

(L'Information).

## La Valeur du Franc

Le 26 Septembre un franc valait :

En Angleterre . . . . .	0 341
Aux Etats-Unis . . . . .	0 319
En Suisse . . . . .	0 346
En Belgique . . . . .	1 16
En Hollande . . . . .	0 326
En Italie . . . . .	1 34
En Allemagne 1.000.000 de marks valaient 0 fr. 15.	

# BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

## CHRONIQUE FÉDÉRALE

### Aux Ouvriers Joailliers Lyonnais

Camarades, le moment est venu de vous crier :

Attention aux manœuvres patronales, en vue de la baisse des salaires et de la reprise des heures supplémentaires !

Attention ! L'agressivité actuelle des patrons marque, pour qui le comprend, une reprise d'offensive et vous savez que, qui prend l'offensive a un avantage marqué sur son adversaire ; avantage d'autant plus certain, que nos patrons préparent depuis longtemps, en la renforçant chaque jour, cette campagne permanente pour vous exploiter davantage.

Essayons de nous expliquer.

Certains d'entre vous n'ignorent pas les propos et paroles de la Commission Patronale déléguée à la Préfecture, au cours de la grève de 1919 : « Nous paierons comme nous voudrons et quand nous voudrons !! ». Cette phrase vous indique une main et une volonté : celle du président Combet, qui leur a dit : « Faites ce que vous voudrez, moi j'augmente, en tout et pour tout, mon personnel de 56 % sur les prix d'avant guerre ».

Par contre, ce philanthrope, plus mercant que chef d'industrie, ne trouvant pas de main-d'œuvre, est obligé d'avoir recours à de petites boîtes, auxquelles il paye bien plus cher, ce qu'il s'entête à ne pas vouloir régler plus de 56 % chez lui.

Depuis cette époque, le patronat lyonnais n'a cessé de suivre la tactique du Maître, toutes les fois qu'il vous a trouvé assez simples pour admettre qu'un ouvrier joaillier de première main est assez payé avec 3 francs de l'heure vu que, sur l'inspiration du même, on vous offrait en 1919, 16 francs de salaire minimum.

Depuis cette époque, comme toujours du reste, le patronat est en bataille et poursuit, sourde ou ouverte la lutte du capital contre le travail. Dans certaines maisons, la tactique employée est celle consistant à vous assujettir tout d'abord par toutes sortes de procédures, parfois avec la complicité d'ouvriers volontairement inconscients ou croyant y trouver leur intérêt. Avec une nonchalance et une résignation qui ne sont plus de nos jours, vous supportez tout ! Dans quelle position vous trouvez-vous ensuite quand, devant les besoins pressants, il vous faut demander une augmentation de salaires ?

Vous vous trouvez vite manœuvrés, et la frousse y aidant un peu, vous devenez incapables de répliquer et même d'obtenir des conditions d'existence acceptables.

A ce moment-là, on juge que vous commencez à être mûrs à point et l'on vous cuisine habilement, vous prenant à part, en vous disant que vous êtes des collaborateurs habiles et considérés, que, pour continuer à l'être il faut éviter la fréquentation de ceux qui vous enlèveraient les œillères qu'on a placées devant vos yeux et qui vous empêchent de voir. Et le plus malheureux, c'est que beaucoup d'entre vous, coupant dans ses mensonges de circonstances, attachent ainsi leur

propre boulet et, par répercussion, celui de leurs camarades ; besogne malpropre, s'il en fut.

N'oublions pas de dire aussi que les patrons n'aiment pas beaucoup que les ouvriers se communiquent le taux du salaire auquel ils travaillent, ce qui leur permet encore plus facilement de tromper votre voisin ou le camarade qui se présente à l'embauchage, en lui disant que vous consentez à travailler à un prix inférieur à la réalité.

Ecoutez l'énoncé de ces petites manœuvres et constatons que bon nombre d'entre vous se sont plus ou moins laissé prendre, cuisiner et berner, par ces procédés d'un autre âge, dignes seulement de ceux qui les emploient. Répétons, en passant, que vos patrons vous prennent pour des clients à estammer, alors que nous sommes des fournisseurs, pour de la matière pétrissable et maléable à volonté, et impunément exploitable ; car ne pas payer le salaire correspondant à la valeur du travail fourni, cela porte un nom, même si l'exploité consent par ignorance, je m'enfouissement ou simplement indifférence. La Section des Joailliers doit donc poursuivre l'abolition d'une telle pratique, lutter pour la réglementation des salaires, ses membres estimant avec vous, être des ouvriers producteurs ayant le droit de discuter la valeur de leur travail et de se défendre surtout contre les mercantins de ce travail de luxe dont dépend leur vie.

Et pour cela, avec nous, vous devez mutuellement et rapidement vous renseigner sur les agissements et les tarifs en vigueur dans telle ou telle maison ; ces renseignements, il faut forcément les concentrer quelque part pour en tirer le maximum d'utilité et nous vous disons : « ce quelque part ne peut être que le syndicat, où une section spéciale de joailliers vient de se former régulièrement, en vue de défendre, vous et nous, nos intérêts communs menacés ou incompris. »

Depuis 1920, nos patrons ne cessent de nous spolier en profitant de notre ignorance et sans relâche, nous martèlent de leurs coups.

Vous, camarades, que faites-vous ? Rien, ou si peu ! Quelques hauts salaires, inattendus pour beaucoup d'entre nous, sont tombés entre vos mains après la grève de 1919, ces salaires vous ont plongés dans un état de somnolence au bout duquel un mauvais réveil vous attend. Constatez que vous avez été touchés déjà !

Songez que nous allons avoir de plus en plus des hivers douloureux à subir par un avenir économique qui s'assombrit chaque jour, pensez-vous alors que votre salaire actuel vous permettra d'y faire face ?

Songez aussi aux appétits déchaînés de tous les vautours, de tous les mercantins aux mains desquels vous êtes obligés de laisser la totalité d'un gain toujours insuffisant à assurer votre nourriture, logement, vêtement, etc...

Allons, camarades joailliers, réveillez-vous, regardez la vérité en face, si amère soit-elle, remâchez les leçons qu'elle nous donne.

Aux anciens combattants nous disons : auvez-vous peur de la bataille, pour défendre votre foyer, votre pain légitime, alors que pendant tant de mois et par ordre, on vous fit casser la..... figure pour défendre ce qui n'était pas vôtre ? Reprenez la lutte camarades, non plus avec un fusil, mais avec l'arme formidable qu'est le syndicat. Ayez souvenance des serments faits dans les tranchées, de créer à votre retour un état de choses plus digne de vous et de la classe ouvrière.

Au syndicat, nous ne poursuivons pas d'autres besognes.

Le syndicat, avec ses sections diverses, reste la seule arme que les travailleurs possèdent, ses capacités d'aide et d'action vous sont connues, augmentez-les encore en y apportant votre effort.

Pour sa première réunion officielle, notre section des joailliers a eu un bon succès par le nombre et la qualité des membres présents, tous bien décidés à travailler en plein accord.

Il y manque encore quelques camarades que nous n'avons pu toucher. Il faut les voir, les renseigner, les informer et les amener grossir nos rangs, car la tâche sera rude, ardue et nous voulons la certitude du succès pour pouvoir lutter efficacement :

Contre la vie chère,  
Contre les heures supplémentaires,  
Contre la baisse des salaires.

Pour la Section :  
*Le Secrétaire, TRIVERY.*

### DANS L'ORFÈVRERIE DE TABLE

La Section a tenu une Assemblée générale le 12 Septembre. A l'ordre du jour figurait la question des heures supplémentaires. Réservant la décision à prendre pour une assemblée ultérieure, les camarades assistaient le lendemain, à une réunion intercorporative avec les camarades polisseurs et repousseurs et votaient à la presque unanimité, moins une ou deux voix, la suppression des heures supplémentaires et l'application intégrale des huit heures.

Une lettre dans ce sens a été adressée, par l'organisation, aux patrons intéressés. Nos camarades orfèvres auront à fournir un gros effort de volonté, pour l'application et le maintien de cette décision que nous enregistrerons avec d'autant plus de plaisir qu'elle sera mieux appliquée.

### A NOS CORRESPONDANTS, AUX SECRÉTAIRES

Merci à nos correspondants de Paris, Grenoble et Bordeaux, de leur indications dont nous ferons profit.

Notre devoir, que nos camarades secrétaires voudront bien faciliter dans la mesure de leurs moyens, est de rappeler à tous que notre « Chronique Fédérale » peut recevoir la pensée syndicaliste de tous les Fédérés. Ne craignez pas de nous envoyer la copie que vous jugerez utile.

*Le Secrétaire.*

**La Fédération Unitaire des Travailleurs**  
DE LA  
**Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie, disparaîtrait !!!**

Nous relevons dans *Le Quotidien* des 26 et 27 Août, les deux courtes notes suivantes :

**La Fédération Unitaire du Bijou tient son congrès**

Le congrès de la Fédération des Travailleurs de la bijouterie, affiliée à la C. G. T. U., siège actuellement à la Bourse du Travail de Paris.

La première journée a été consacrée à la discussion du rapport moral.

Aujourd'hui, les délégués auront à fixer l'orientation de leur organisation et à se prononcer sur un projet de fusion de leur organisation avec la Fédération Unitaire des Métaux.

**Le Congrès Unitaire des Ouvriers bijoutiers**

Le Congrès de la Fédération Unitaire des travailleurs de la bijouterie a terminé ses travaux au cours de la journée d'hier.

Les délégués ont adopté le principe de la fusion de leur organisation avec la Fédération Unitaire des ouvriers sur Métaux. Une commission a reçu le mandat d'examiner la question et de soumettre un rapport aux syndicats.

Le Congrès a également approuvé la motion Semard (adhésion sans réserve à l'Internationale Syndicale rouge de Moscou), votée par la majorité du dernier Comité Confédéral National de la C. G. T. U.

Nous ne nous réjouirons pas de cette disparition. Et, c'est d'un cœur douloureux, que nous voyons s'éloigner davantage de nous l'organisation parisienne, emportée dans le malencontreux courant politique où nous avons refusé de la suivre.

Si la fusion projetée est consommée, elle nous laissera, pour Paris, une situation plus libre et permettra un effort de recrutement plus facile.

Mais avec elle aussi, disparaîtra le dernier espoir de retour à l'Unité Fédérale par l'entente des deux parties.

Et nous resterons en vérité, la seule organisation ouvrière de notre Industrie et nous ne nous dissimulons pas les responsabilités qui nous incomberont de ce chef.

Plus que jamais notre devoir, avec la poursuite des buts professionnels et syndicaux, consistera à nous tenir systématiquement éloignés de toute ingérence politique, nationale ou internationale, et à avoir, pour tous les fédérés, le même cœur fraternel et une tolérante indulgence, cela quelles que soient leurs conceptions politiques, sociales ou philosophiques.

Comme par le passé, et autant que nous le pourrons, nous éloignerons ce qui nous divise, et rechercherons ce qui nous rapproche.

*Le Secrétariat.*

**Le travail du Groupe ouvrier  
au Bureau International du Travail**

Pauvre B. I. T., comme tu es victime de l'ignorance des uns, de la fourberie des autres ! Raillé par les purs, sali par les gens de droite, ton œuvre, toute féconde qu'elle soit et riche de promesses pour l'avenir, est méconnue, surtout de ceux à qui elle s'adresse, pour qui elle est faite.

Essayons en raccourci de la présenter à nos camarades de la B. O. H. car, par plus d'un côté, elle les intéresse.

La 17<sup>e</sup> session (déjà !) a eu lieu fin janvier dernier et la première bataille s'engagea sur le crédit de 200.000 francs alloué au B. I. T. par le budget de la Société des Nations, allocation que l'on voulait supprimer, tout simplement.

Pas d'argent, pas de B. I. T.

C'était simple et radical.

Au sujet de la ratification des lois sociales, le délégué ouvrier autrichien déclara avoir appris que les accords passés pour la reconstitution de l'Autriche, contenaient des clauses causes de régression sociale (probablement augmentation des heures de travail). Le Bureau International du Travail interviendra auprès des signataires.

Un délégué ouvrier signale que si l'Angleterre n'a pas signé la convention des huit heures, c'est par suite de la crainte qu'ont certains groupes ouvriers anglais de perdre une situation avantageuse pour eux. Il résulte de cette attitude que plusieurs dizaines de millions de travailleurs ne peuvent bénéficier de la convention des huit heures parce que deux millions de leurs camarades ne veulent pas qu'on l'applique. (Comme quoi la liberté excessive entraîne, elle aussi des abus. Il est vrai que ce n'est plus le mot liberté, mais licence, qui conviendra à ce moment).

Pour une enquête générale sur le chômage, les gouvernements se font tirer l'oreille.

Le Bureau International du Travail devra recueillir lui-même les renseignements si les gouvernements se refusent à les fournir. (Il faut croire que le chômage des travailleurs ne les touche guère !)

L'enquête devra porter sur la crise actuelle et sur les crises saisonnières périodiques. (Tiens ! Voilà qui intéresse notre industrie).

Pour l'enquête sur le niveau-cout de la vie dans les pays à change déprécié (la France notamment) elle devra porter aussi bien sur l'alimentation que sur le logement et l'habillement. (C'est ce que nous disons tous les jours, car depuis l'année dernière l'augmentation des loyers s'est accélérée et les prix de 1914 se trouvent triplés, ce qui n'était pas prévu dans la discussion des nouveaux salaires en 1920).

Un délégué signala également la situation des enfants, qu'on ne saurait raisonnablement priver de tout plaisir : Un tour de chevaux de bois se paye maintenant 0 fr. 50 au lieu de 2 sous.

L'enquête sur la production sera condensée en un résumé plus accessible à la classe ouvrière. (Bravo !)

Après examen on décide de discuter à la prochaine conférence : l'Inspection du Travail pour en uniformiser les méthodes et dépister les truquages :

Le travail de nuit dans la Boulangerie ;  
L'Hygiène industrielle.

Inutile d'exposer ici ce que fut l'opposition patronale qui, tout au long de la session, ne cessa de mettre des bâtons dans les roues.

Les gouvernants, jaloux de leurs droits — qu'ils exercent le plus souvent contre leurs peuples — furent, comme d'habitude, au service de la ploutocratie internationale.

Mais nous reviendrons sur tout cela.

Contentons-nous pour aujourd'hui de constater l'œuvre accomplie.

**LE MUSSOLINI**

**de St-Martin-de-Valamas**

C'est Chapus, le Compère de Thierry, la plus grosse fabrique de chaîne-or de France, ainsi que nous l'affirme, chaque semaine, une réclame payée par lui, sans doute un peu plus cher que ses négros.

Chapus régne donc en dictateur sur les malheureux travailleurs de la bijouterie Ardèchoise, car, laissant aux soins de sa femme, son entreprise de tâcheronnage pour Thierry, où les ouvriers gagnaient avant la guerre, les sommes folles de 15 à 60 francs, au maximum par mois, mon Chapus avait étendu un moment son empire sur la boîte Murat dont il était le Directeur.

Puis, toujours ambitieux, il a créé depuis une affaire personnelle. Nous n'exagérons donc pas si, étant donné l'appétit de domination de ce Monsieur mangeant à trois râteliers, nous le qualifions comme ci-dessus.

Avec un tel état d'esprit, vous pensez bien que d'apprendre aux jeunes gens tombés entre ses griffes, leur métier complet, c'est autre chose et qu'il s'en garde comme du feu.

Son intérêt (et il se charge de ce soin), est de les tenir solidement attachés au pied de ses établis par une ignorance totale des diverses parties du métier de chaîniste, par une division, très habile peut-être, du travail, mais qui ne permet pas de connaître entièrement une profession. Il est donc impossible, à ces ouvriers, de penser s'évader un jour de l'exploitation ignoble et des bas salaires, dont ils sont victimes.

Car, si Thierry est la plus grosse maison de France, c'est aussi celle qui vend le meilleur marché. Elle vend à de très bas prix, et fait aux autres centres, patrons et ouvriers, une concurrence déloyale, que seuls lui permettent les bas salaires de Saint-Martin.

Chapus-Mussolini, soyez-en sur, lui n'y perd rien. Il est trop roublard pour cela.

On fait maintenant du creux-or-charnière à St-Martin. Gageons que ça va être l'occasion de baisser les salaires et d'amplifier encore la division du travail. Mais arrêtons, il y aurait trop à dire ! Le remède à toute cette misère dégradante dont un seul homme profite ? Il dépend uniquement de vous, collègues de Saint-Martin ! La C. G. T. poursuit la Réglementation de l'Apprentissage. Aidez-la, en vous groupant dans son sein. Syndiquez-vous !

L'apprentissage réglé ! Cela veut dire, organisation obligatoire de l'instruction professionnelle totale, complète, faisant de vous, non plus des manœuvres-soudeurs, mais des ouvriers professionnels qualifiés, c'est-à-dire des hommes libres et non plus des esclaves à Chapus.

*Un chainiste.*

Un San-Martinais de la chaîne, me souffle : « Le meilleur ouvrier de Chapus gagne 1 fr. 40 de l'heure, soit 14 francs pour 10 heures ». Est-ce vrai ? C'est ce que gagnent les ouvriers de Lyon en 8 heures ; la journée normale des ouvriers étant de 24 fr. (3 fr. de l'heure).



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.